



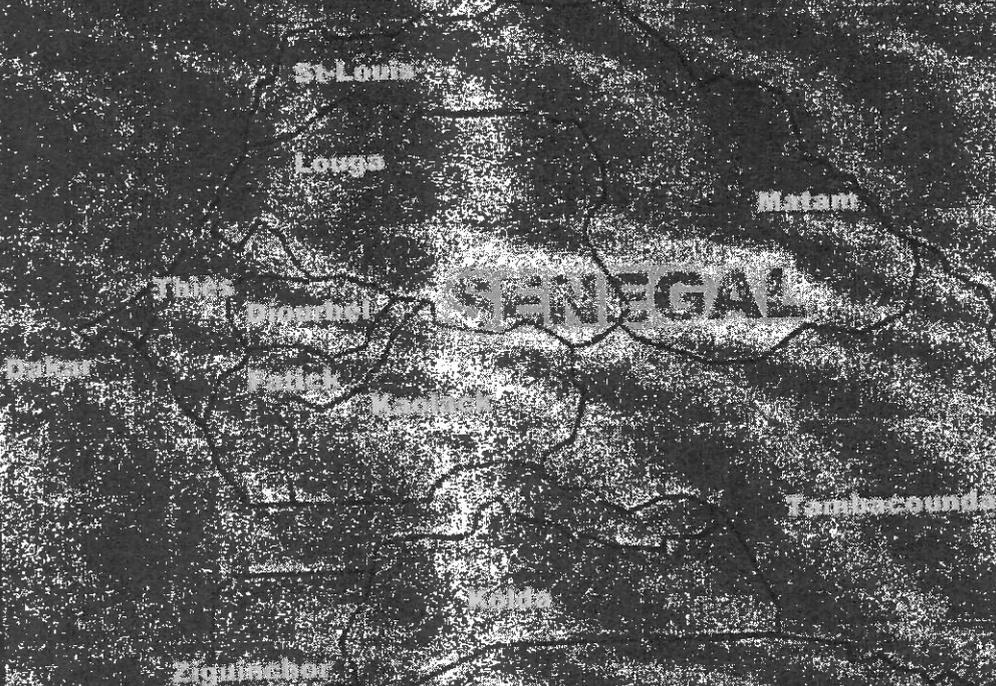
REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN BUT



* * *

* * *

Suivi des Objectifs de Développement du Millénaire



Un Monde meilleur pour tous

2003

INTRODUCTION

Les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) sont les suivants : réduire de moitié l'extrême pauvreté et de la faim ; réaliser l'éducation primaire universelle et de l'égalité des sexes ; réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans et de trois quarts la mortalité maternelle ; inverser la tendance en matière de propagation du VIH/SIDA et du paludisme ; réaliser un développement durable et assurer la viabilité de l'environnement.

Il s'y ajoute l'établissement d'un partenariat mondial pour le développement avec des objectifs pour l'aide, les échanges et l'allègement de la dette.

Le Sommet Mondial du Millénaire organisé du 6 au 8 septembre 2000, sous les auspices du Secrétariat Général des Nations Unies, a renouvelé les engagements pris par la Communauté internationale pour « Un monde meilleur pour tous ».

Considérant les progrès mitigés dans la réalisation des objectifs susmentionnés, il a attiré l'attention sur le fait que « Certains pays sont sur la bonne voie pour réaliser certains objectifs, mais aucun des Objectifs de Développement du Millénaire ne devrait être atteints, au rythme où les progrès sont accomplis à l'heure actuelle au niveau mondial ». Parmi les raisons qui expliquent, il a noté l'insuffisance et l'inefficacité des dépenses publiques, un fardeau écrasant de la dette un accès insuffisant aux marchés dans les pays sous développés et une diminution de l'aide publique au développement.

Dans le cadre de la campagne et de la sensibilisation qu'il conduit pour la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire, le PNUD en a fait le thème de son engagement dans la conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey (Mexique) et le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (Afrique du Sud).

Avec les autres organismes des Nations Unies et la Banque Mondiale, le PNUD apporte déjà un appui aux pays dans le suivi des progrès accomplis et l'élaboration de rapports sur les ODM, préparant ainsi la production, en 2005, du Secrétariat Général.

En 2001, le PNUD, en collaboration avec les autres Agences du Système des Nations Unies, a soutenu l'élaboration du Tableau de bord de Suivi des réalisations des Objectifs de Développement du Millénaire au Sénégal.

Dans le cadre de la préparation, en 2003, du nouveau rapport du Sénégal sur le suivi participatif des progrès dans la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire, le PNUD appui la :

- formulation d'un appui institutionnel à la mise en place d'un dispositif de suivi des engagements du millénaire ;
- production d'un travail de référence sur le suivi de la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire ;
- conception et l'organisation d'un atelier national sur les ODM ;
- campagne de promotion nationale des ODM ;
- préparation d'un forum sous régional prévu à Dakar au début de l'année 2003.

Suite au rapport 2001 du Sénégal, le présent se propose, grâce à des indicateurs pertinents, de rendre compte des progrès, en 2003, dans la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.

Dans le cadre du contexte de développement national assez sévère, il s'articulera autour de l'extrême pauvreté, de la pandémie du VIH/SIDA, de l'accès aux services sociaux de base, la sécurité alimentaire, l'éducation de base, l'égalité de genre ; la lutte contre la mortalité infantile-juvénile ; la santé de la reproduction et l'environnement.

Extrême pauvreté Réduction de moitié, en 2015, de la proportion des personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté nationale.	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
HIV/AIDS Arrêter et renverser la tendance à l'expansion du HIV/AIDS en 2015.	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Faim Réduire de moitié, en 2015, la proportion de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans.	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Accès à l'eau potable Réduction de moitié, en 2015, de la proportion des personnes vivant sans accès à l'eau potable	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Education primaire universelle Achever l'éducation primaire universelle en 2015.	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Egalité de genre Achever l'égalité dans l'accès des filles et des garçons à l'école primaire et secondaire en 2015.	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Santé de la reproduction Réduire le ratio de la mortalité maternelle de 3/4 en 2015.	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Mortalité des moins de 5 ans Réduire de 2/3 la mortalité des enfants de moins de 5 ans en 2015.	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible
Environnement Renverser la tendance à la perte de ressources environnementales.	Probabilité	Potentialité	Invraisemblable	Manque de données	Fort	Moyen	Faible	Très faible

SOMMAIRE

I – CONTEXTE DU DEVELOPPEMENT	5
II - EXTREME PAUVRETE	8
II - EDUCATION	9
III – PARITE GENRE	11
IV – MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS.....	12
V – SANTE DE LA REPRODUCTION.....	13
VI – VIH / SIDA	14
VII – ENVIRONNEMENT.....	16
VIII – ACCES A L’EAU POTABLE.....	18
IX – SECURITE ALIMENTAIRE	19

I – Contexte du développement

I - 1 Economie et Pauvreté

Le Sénégal a une superficie de 196.722 km². Il est limité au Nord par la Mauritanie, à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la Guinée Conakry et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Il a 11 régions administratives, 35 départements et 320 communautés rurales.

La population du Sénégal est estimée à 9.582.542 millions d'habitants en 2000 et croît au taux annuel de 2,7%. Cette année, le Sénégal organise le troisième recensement de sa population.

Il appartient à la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA). Son revenu national brut par tête en termes constants a atteint 256.168 FCFA soit environ 356\$US en 2001.

Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain, avec un IDH de 42,3% (calculé sur la base de données de 1999) en 2001, le Sénégal occupe le 145^{ème} rang sur 162 pays..

Le contexte de développement du Sénégal est caractérisé par son engagement dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui se propose de combler le retard pris par le continent sur les pays développés.

Ce programme a retenu les objectifs suivants : (1) la réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015, (2) le renforcement des infrastructures de base ; (3) la bonne gouvernance, la paix et la prévention des conflits ; (4) le développement de l'agriculture ; (5) le renforcement des capacités par les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; (6) la culture et (7) l'accès aux marchés des grands pays industrialisés.

Il est caractérisé également, par des événements très sévères à savoir le naufrage du bateau le Joola et des pluies hors saison qui ont causé des préjudices à l'agriculture.

Il a connu une croissance régulière de 5,6% en 2000 et en 2001 mais la prévision de 5% en 2002 a dû être révisée pour devenir 2,4% au regard de l'environnement sous régional peu favorable et des événements précités.

Au Sénégal, 54% de la population tirent leurs revenus de l'agriculture qui, en 2001, est estimée à 10,2% du PIB à prix constants 1987 (contre 9,5% du PIB en 2000). Pour la même année, le secteur primaire est estimé à 18,8% du PIB, l'industrie à 20,7% et le tertiaire à 50,6% du PIB. Les parts du commerce et des autres services sont estimées respectivement à 21,2% et à 16,9% du PIB en 2001.

De façon générale, le Gouvernement a maintenu un cadre macro-économique stable avec une maîtrise de l'inflation à 0,7% en 2000 et une politique budgétaire qui a dégagé un excédent d'environ 1,5% du PIB en 2000.

Considérant l'assistance du FMI, de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement et du Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTE, le service de la dette extérieure publique, en pourcentage des recettes de l'Etat, est passé de 12,5% en 2000 à 9,4% en 2001. La dette due aux créanciers multilatéraux s'élève à 1.439,7 milliards (mars 2001) contre 1.419,7 milliards (à la fin de l'année 2000). Le Sénégal est éligible depuis juin 2000 à l'initiative PPTE de réduction de la dette. La croissance nominale du stock nominal de la dette extérieure est estimée à 62,9% du PIB contre 69,3% en 2000 et 65,1% en 2001.

Selon les estimations et les projections des services du FMI, la croissance nominale des exportations sera de 4,3% et celle des recettes budgétaires de 9,6% en 2002.

Au Sénégal, le contexte de développement se caractérise aussi par un certain nombre de problèmes, notamment :

- la répartition asymétrique des revenus qui n'a pas encore évolué,
- la forte expansion du secteur informel,
- les lenteurs dans la mise en œuvre de mesures vigoureuses de lutte contre la corruption,
- le nombre élevé de Partis politiques, 75 officiellement reconnus,
- le lancinant conflit de la Casamance qui perdure dans la partie sud du pays et freine les actions de développement locales et nationales.

Caractéristiques de la pauvreté

Les principaux défis auxquels tous les efforts sont consacrés sont la lutte contre la persistance et l'expansion de la pauvreté et le VIH/SIDA.

Indicateurs de développement clé

Indicateurs	Valeur	Année
Population	10.050.000	2002
Taux de croissance population	2,7%	2002
Espérance de vie à la naissance	52 ans	1998
PNB par tête (us\$)	482,9	2001
Stock nominal Dette extérieure/PIB	62,9%	2002
Incidence de la pauvreté (ménages)	53,9%	2001
Prévalence HIV/AIDS chez les adultes	1%	2002
Population avec accès à l'eau potable	72,7%	2000
Proportion malnutrition chez les - 5ans	18,4%	2000
Taux Brut de Scolarisation	71,6%	2002
Filles/Garçons école primaire	0,89	2002
Taux de mortalité des moins de -5 ans	145,7‰	2000
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	510	1992

Selon le document de référence du Gouvernement du Sénégal, le DSRP, la première enquête budget consommation (ESAM-I) évalue la proportion des ménages en dessous du seuil de pauvreté à 57,9% en 1994 (base consommation de 2400 calories par personne et par jour) et les premiers résultats du QUID l'évaluent à 53,9% en 2001. Parmi les caractéristiques de la pauvreté au Sénégal retenues par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) on note :

- la concentration de la pauvreté en milieu rural avec une incidence de la pauvreté variant entre 72% et 88 % pendant qu'en zone urbaine, elle se situe entre 44% et 59 % (EPPS 2001).
- le faible niveau d'instruction des chefs de ménages pauvres (plus de 89% des chefs de ménages n'ont aucun niveau d'instruction et seuls environ 8 % ont celui du primaire (QUID, 2001).
- l'augmentation de la prévalence de la pauvreté avec la taille du ménage. Selon le QUID, 2001, la taille moyenne des ménages des 20 % les plus pauvres est de plus de 10 personnes alors que parmi les 20 % les plus riches, elle est de 8 personnes.
- selon l'enquête de perception (EPPS,2001), la prévalence de la pauvreté serait de 67,4% chez les ménages dont le chef est un homme et de 58,8% chez les ménages dirigés par une femme.

Au plan sectoriel, le diagnostic établi par la DPS relève les éléments suivants :

- **éducation** : le taux brut de scolarisation dans l'élémentaire est de 71,6 % en 2001/02. la scolarisation des filles dans l'élémentaire demeure encore relativement faible. Les taux de scolarisation sont de 75,6 % chez les garçons et 67,6 % chez les filles en 2001/02 pendant qu'elles représentent 46,5 % des élèves de l'enseignement élémentaire en 2001. le taux d'alphabétisation pour les personnes de 15 ans et plus sachant lire et écrire, se situe à 39,1% (QUID, 2001).
- **santé** : une proportion de 50,4 % des ménages ont accès à un dispensaire (moins d'un km). Par ailleurs, seuls 39,0 % des ménages ont accès à une maternité et 31,8 % à une case de santé (EPPS, 2001). La couverture vaccinale : seuls 42% des enfants âgés de 12 à 23 mois ont reçu tous les vaccins et 31% avant leur premier anniversaire. La malnutrition des enfants de moins de 5 ans continue d'être un problème de santé publique. En l'an 2001, presque un enfant sur 5 souffre d'insuffisance pondérale. A la fin de l'année 2000, le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA est estimé à 80 000 dont 77 000 adultes. Le niveau de prévalence au sein de la population âgée de 15 à 49 ans est estimé à 1,4 %.
- **accès à l'eau potable** : l'objectif de 35 litres d'eau par habitant et par jour (recommandations de l'OMS) visé par le Sénégal en l'an 2000 est loin d'être atteint. Le taux actuel est de 28 litres par habitant et par jour. En milieu rural, les besoins en eau potable estimés à 414.272 m³, sont couverts à hauteur de 54% avec de fortes disparités d'une région à une autre. Les taux de connexion au réseau de l'Office National de l'Assainissement au Sénégal (ONAS) sont encore faibles.

I - 2 Efforts du Gouvernement

Après 40 années de règne du parti socialiste, le Sénégal connaît depuis le 19 mars 2000 une alternance portant les libéraux au pouvoir.

En 2001, ce régime a doté le Sénégal d'une nouvelle constitution par référendum, restauré le quart bloquant, supprimé le Sénat et le Conseil Economique et Social et organisé des élections législatives après la dissolution de l'Assemblée nationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la réduction de son intervention dans le champ économique et à promouvoir des mesures de renforcement du rôle du secteur privé. Ainsi, il se désengage progressivement du secteur public depuis la promulgation de la loi 87-23 du 18/08/87 portant privatisation d'entreprises. A partir de 1995, la loi 95-05 du 05/01/95 a ajouté une seconde liste d'entreprises, pour étendre la privatisation au secteur des infrastructures (eau, téléphone, chemins de fer et d'électricité).

Depuis le début du programme de privatisation en 1989, vingt sept entreprises publiques ont été effectivement cédées (SPT, Renault Sénégal, Ferme Agricole de MBOA (location gérance), SERAS, SIDEC, SNSSS VACAP (Cap Skiring), SAIH Méridien, SONED SIPOA, BICIS, BHS, CSAR, SODISA (Domaine Industriel de Saint Louis), SOCOCIM, CNCAS, SONEES, ASACE, SOTEXKA (location gérance) SONATEL, SONADIS, SPHU TERANGA, SSPT HAMO, DAKAR MARINE, SENELEC, AIR SENEGAL). Neuf (9) autres devront suivre : SONACOS, MERIDIEN PRESIDENT, SOCIETE DAKAR BAMAKO, SODEFITEX, SICAP, MSAD, SONEPI, SODIDA et SAPCO.

Le programme de bonne gouvernance qui devra démarrer au début de l'année 2003 a ciblé des axes d'amélioration du fonctionnement (enquête sur la qualité du service public réalisée auprès des usagers) et de renforcement des capacités au sein de l'Administration publique. Il se propose de simplifier la fiscalité locale

I – 3 Programme de lutte contre la pauvreté

Depuis décembre 1997, le Gouvernement du Sénégal a adopté un Programme de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP) pour accroître les revenus et créer des emplois, améliorer l'accès aux services sociaux de base, promouvoir économiquement la femme et renforcer les capacités des collectivités de base, etc.

Dans cette perspective, il a mis en œuvre plusieurs programmes d'appui aux collectivités locales notamment :

- le Fonds de Développement Local (FDL) de Kédougou co-financé par le FENU et le PNUD et le Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP) qui intervient dans les régions de Diourbel, Tambacounda, Dakar, et Saint-Louis.

- Le Programme d'Appui aux Communes (PAC) ou Quatrième Projet Urbain financé par la Banque Mondiale et l'AFD dont l'objectif est de stimuler l'effort de redressement des communes et de soutenir leur effort d'investissement pour la production et la fourniture des infrastructures, équipements et services prioritaires.
- Le Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local (PADDEL) financé par le Gouvernement français accompagne les réformes de l'Etat particulièrement dans la formation des élus et des fonctionnaires et dans l'appui à l'Administration Locale et à l'émergence de politique de développement local dans quatre régions (Thiès, Kolda, Fatick et Ziguinchor).
- Le Projet GTZ " Conseiller au MEFP " doté d'un volet « Appui à la planification régionale » au niveau de deux (2) régions test à savoir Fatick et Kaolack.
- Le Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local (PSIDEL) et le Programme d'Appui au Développement Local Urbain (PADELU), initiés dans le cadre du 8^{ème} FED et financé par l'Union Européenne.
- Le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) qui implique les principaux acteurs du développement rural à la base ainsi que le concours des partenaires au développement.
- Le Programme d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR) qui est conjointement financé par le PNUD et le FENU et vise à appuyer le processus de décentralisation en milieu rural en mettant en place un instrument de financement décentralisé et en améliorant les pratiques de planification locale participative.
- Le Projet GTZ/KFW " Appui au processus de décentralisation " de la coopération allemande qui aura comme principale cible les communautés rurales des régions de Fatick et Kaolack.
- Le Projet d'appui au développement local et à décentralisation dans les régions de Kolda et de Tambacounda financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et piloté par la Direction des Collectivités Locales (DCL).

II - Extrême pauvreté

Objectif : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Indicateurs : 1 - Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour.

2 - Indice d'écart de la pauvreté (incidence de la pauvreté x degré de pauvreté).

3 - Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale

4 - Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale

5 - Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique

II - 1 Extrême pauvreté : Situation et tendances

En 1994, la première enquête budget - consommation (ESAM-I) a évalué la proportion des ménages en dessous du seuil de pauvreté à 57,9% (sur la base de 2400 calories, par équivalent adulte et par jour). Par extrapolation, le Quid 2001, estime l'incidence de la pauvreté des ménages à environ 53,9 %.

Par ailleurs en utilisant le même échantillon que le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement (QUID, 2001), l'Enquête de Perception de la Pauvreté au Sénégal (EPPS, 2001) de la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) révèle que parmi les ménages interrogés 65 % se considèrent comme pauvres et 23 % comme très pauvres. Selon ces ménages, la hiérarchie de la demande sociale est la suivante : emploi des jeunes (20,1 %); réduction des prix des denrées de première nécessité (18,9 %); accès aux soins de santé de base (17,7 %) et éducation des enfants (11,3 %).

II - 2 Contraintes de l'objectif

Parmi les contraintes qui s'opposent à la réduction de moitié, en 2015, de la proportion des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté on note :

- le faible accès au crédit dans le monde rural,
- le faible développement des produits agricoles (conservation et transformation),
- le manque de diversification des exportations de produits agricoles de base,
- le faible développement des infrastructures rurales (routes, pistes de production, eau, électricité, téléphone),
- les faiblesses de l'adaptation de la fiscalité à l'environnement économique des entreprises.

II - 3 Politiques et Programmes

Le Gouvernement s'est doté d'un DSRP, outil de mobilisation des ressources et de coordination des activités visant la réduction de la pauvreté. La mise en place de cet observatoire de la pauvreté contribuera, assurément, à l'amélioration de l'appareil statistique composé d'un producteur institutionnel, la DPS, des services statistiques des ministères techniques et de ceux des partenaires au développement et de la société civile (ONG, secteur privé, etc).

II - 4 Domaine de coopération

Les domaines prioritaires de coopération sont :

- la mobilisation des ressources pour le financement des infrastructures,
- la mise en œuvre du DSRP,
- l'amélioration du taux brut de scolarisation,
- la promotion de l'accès aux soins de santé de base,
- l'accès à l'eau potable dans le monde rural,
- l'électrification rurale,
- le développement de l'agriculture par la mise en place d'aménagements hydro-agricoles,
- l'amélioration de l'accès au crédit (milieu rural),
- la promotion des exportations,
- l'atténuation de la discrimination entre genres.

II - 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations
Capacités de collecte de données	Fort Moyen Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort Moyen Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort Moyen Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort Moyen Faible
Intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et mécanismes d'allocation de ressources	Fort Moyen Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort Moyen Faible

II - Education

Objectif : Assurer une éducation primaire pour tous.

Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateurs : 6 - Taux net de scolarisation dans le primaire.

7 - Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième.

8 - Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans

II - 1 Situation et tendance

Depuis 1998, le Sénégal a mis en œuvre le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) pour une durée de 10 ans.

A moyen terme, les objectifs poursuivis par

le PDEF sont : la lutte contre l'analphabétisme ; la généralisation de l'enseignement primaire et l'amélioration progressive de sa qualité ; la maîtrise des flux au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur, la restructuration de l'enseignement professionnel en tenant compte du marché de l'emploi ; la résorption des disparités de la carte scolaire.

Malgré, l'instabilité de l'indice de parité qui est passé de 0,79 en 1998/99, à 0,90 en 2000/01 et à 0,89 en 2002, des progrès ont été enregistrés au niveau de l'éducation élémentaire notamment le taux brut de scolarisation (TBS) qui est passé de 69,4% en 2000/01 à 71,6% en 2001/2002.

Années	TBS	Garçons	Filles
90/91	56,81%	66,24%	47,62%
91/92	55,84%	64,69%	47,08%
92/93	54,27%	62,70%	45,92%
93/94	54,59%	63,03%	46,23%
94/95	54,61%	62,69%	46,61%
95/96	57,03%	64,31%	49,83%
96/97	59,70%	66,70%	52,90%
97/98	61,70%	68,00%	55,50%
98/99	65,50%	73,10%	58,10%
99/00	68,3%	73,10%	63%
00/01	69,4%	73,9%	64,8%
01/02	71,6%	75,6%	67,6%

Le Sénégal a mené plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation pour impliquer les populations dans les projets éducatifs. Il conduit un programme décennal d'envergure nationale (PDEF) pour le développement et la modernisation du secteur de l'éducation.

Il bénéficie de l'appui des partenaires au développement en matière de population et de vie familiale (FNUAP), éducation à l'environnement (CIIS), éducation pour la santé (UNICEF), éducation pour la paix (Croix Rouge), développement de modèles alternatifs (ACDI, UNICEF), «L'Education Pour Tous» (EPT) (UNESCO), l'amélioration de la scolarisation des filles et de l'environnement scolaire (UNICEF) etc.

II - 3 Politiques et programmes

Dès 1991, il a été créé un ministère délégué chargé de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales qui deviendra, en 1995, un ministère délégué chargé de l'éducation de base et loi d'orientation nationale n° 91-22 du 16 février 1991 en faveur de l'éducation de base.

- la décentralisation du secteur,
- le manque de ressources financières,
- la faible disponibilité des statistiques scolaires pour la planification,
- le manque d'établissements à cycle complet dans les zones périphériques.

Les principales contraintes à l'accès universel à l'éducation primaire en 2015 sont :

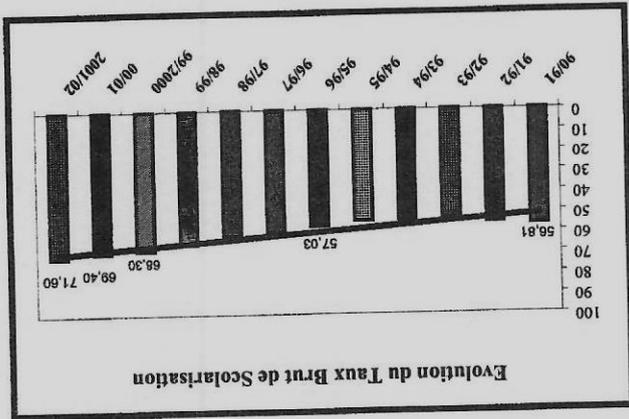
II - 2 Contraintes de l'objectif

Pour réaliser l'accès universel à l'éducation primaire en 2015, le Sénégal a besoin d'appui dans les domaines ci-après :

- le renforcement des capacités institutionnelles de gestion, de coordination et de pilotage,
- le renforcement de la scolarisation des enfants notamment celle des filles,
- la modernisation du système éducatif par l'équipement des écoles en informatique, l'appui pédagogique aux classes à double flux,
- les multigrades (manuels scolaires),
- l'éducation non formelle.

II - 5 Evaluation de l'environnement

Appréciations		Fort		Moyen		Faible	
Environnement	Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible	Fort	Moyen	Faible
	Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible	Fort	Moyen	Faible
	Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible	Fort	Moyen	Faible
	Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible	Fort	Moyen	Faible
	Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Fort	Moyen	Faible	Fort	Moyen	Faible
	Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible	Fort	Moyen	Faible



Pour améliorer l'accès, les autorités ont mis en place un ministère chargé de la petite enfance afin de développer des structures alternatives «la case des tous petits» pour avoir un taux de pré-scolarisation de 30% en 2008.

Entre autres objectifs identifiés, l'Etat entend : (i) généraliser l'enseignement primaire en l'an 2010 (ii) réallouer 49% du budget de l'Education Nationale à l'enseignement élémentaire (iii) améliorer le taux d'accès ainsi que le maintien des filles dans tous les niveaux d'enseignement.

En particulier, les principales réformes dans l'enseignement primaire universel sont :

- la mise en place d'un enseignement fondamental de 10 ans pour une scolarisation universelle à l'horizon 2010 couvrant l'ensemble des objectifs EPT.
- la réforme des programmes d'enseignement en vue d'accroître leur pertinence et fiabilité en prenant en charge les valeurs de la société sénégalaise et la résolution des problèmes de développement.
- l'élargissement de l'accès, notamment par la promotion de la scolarisation des filles et des catégories défavorisées.

Ces réformes reposent sur les principes directeurs ci-après : (i) libéralisation de l'offre éducative (ii) participation et partenariat efficaces et bien coordonnés (iii) décentralisation pour une meilleure prise en charge des besoins à la base (iv) éducation de qualité pour tous (v) gestion transparente et efficace (responsabilité publique à tous les niveaux)

Enfin, le Gouvernement se propose de mettre en place des cantines scolaires, des blocs sanitaires et des points d'eau dans les écoles.

II - 4 Domaines prioritaires de coopération

- la construction et réhabilitation de salles de classes,
- le soutien aux écoles publiques et privées,
- l'élaboration d'un curriculum,

III – Parité genre

Objectif : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Cible 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateurs : 9 - Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.
 10 - Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes.
 11 - Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole.
 12 - Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national.

III – 1 Situation et tendance.

Avec un indice de parité de 0,89 en 2001/02, le Sénégal peut réaliser la parité au niveau de l'éducation primaire en 2005.

Certes, cet indice a légèrement baissé par rapport à 2001 (0,90%) mais l'évolution comparée des taux bruts de scolarisation par sexe (90/91 et 2001/02) montre que l'écart se résorbe de plus en plus.

Les statistiques scolaires montrent que, dans le primaire, l'abandon des filles est plus précoce que celui des garçons, au CM1 par exemple, le d'abandon atteint 7,7% pendant qu'au niveau national il se situe à moins de 6%. L'indice de parité de l'année scolaire 2000/2001 est de 6,6 dans l'enseignement moyen et de 0,5 dans le secondaire. Pour tous les niveaux confondus, le taux de redoublement des filles est supérieur à celui des garçons.

III – 2 Contraintes de l'objectif

Les contraintes auxquelles le Sénégal est confronté dans le cadre de la réalisation de cet objectif sont essentiellement :

- les résistances socio-économiques et culturelles.
- les obstacles scolaires et infrastructurels : fréquence des redoublements, abandons et échecs scolaires des filles ;
- les facteurs explicatifs des échecs chez les filles : faible connaissance des cause.

III – 3 Politiques et programmes

En plus des efforts des autorités dans le cadre de l'«Education Pour Tous», le Sénégal conduit un Programme Décennal pour l'Education et la Formation (PDEF).

Au niveau national, le rythme de croissance des effectifs féminins a été plus soutenu que celui des garçons (5,7% contre 4,2%).

Plusieurs programmes et projets sont conduits par le gouvernement pour éliminer les disparités de type genre notamment le programme de Scolarisation des Filles (SCOFI), le Projet d'Alphabétisation Priorité Femme (PAPF), le Projet d'éducation des Filles en Mathématiques (FEMSA) et le Projet d'Education à la Vie Familiale (EVF).

III – 4 Domaines prioritaires de coopération

Les domaines prioritaires de coopération pour l'élimination des disparités de type genre dans l'éducation sont :

- l'information et la sensibilisation des acteurs aux problèmes liés au genre,
- la sensibilisation et le soutien des parents d'élèves,
- l'amélioration de l'accès et le renforcement du maintien des filles à l'école,
- l'identification des spécificités régionales et locales,

III – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

IV – Mortalité des enfants de moins de 5 ans

Objectif : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateurs : 13 - Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

14 - Taux de mortalité infantile.

15 - Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole.

IV – 1 Situation et tendance

Les données récentes relatives à la situation des enfants montrent que le Sénégal peut, en 2015, réduire de 2/3 le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

L'évolution de la mortalité des enfants entre 1992 et 2000 est consignée dans le tableau ci-après :

Enquêtes	Mortalité infantile	Mortalité juvénile	Mortalité infanto-juvénile
ESIS 1999/2000	70,1	80,9	145,3
EDS III 1997	69,4	75,1	139,3
EOI 1996	60,0	98,0	154
EDS II 1992	76,0	87,4	156,7
Variation (en % entre 1992 et 2000)	-8	-7	-7

Source : MICS II- 2000

IV – 2 Contraintes de l'objectif

Les contraintes de la réduction en 2015, de 2/3 du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans sont :

- les difficultés d'accès aux services de santé,
- la persistance des maladies diarrhéiques, respiratoires et celles ciblées par le Programme Élargi de Vaccination (PEV) en particulier la rougeole,
- le faible niveau des équipements sanitaires en particulier dans les zones rurales,
- le déficit de mobilisation sociale sur la santé de la mère et de l'enfant.

IV – 3 Politiques et programmes

Le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS) mise en oeuvre par le Gouvernement, montre son engagement à réduire

la mortalité des enfants de moins de 5 ans. De plus, il a impliqué les comités de santé, les collectivités locales et les partenaires au développement dans l'amélioration de la qualité des services de santé.

Par ailleurs, la mise en œuvre graduelle de la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance (PCIME) au niveau des structures de santé et communautaire, contribuera à l'horizon 2015 à la réduction de 2/3 du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans. Il s'y ajoute que, les autorités ont introduit l'éducation sanitaire dans l'enseignement pour sensibiliser davantage les populations sur les infections, en particulier celle du VIH/SIDA.

les principales maladies transmissibles pourraient être contrôlées à l'horizon 2015 grâce à la relance du programme élargi de vaccination.

IV – 4 Domaines prioritaires de coopération

Les domaines prioritaires de coopération dans lesquels le Sénégal a besoin de l'appui des partenaires au développement sont :

- le renforcement des capacités de coordination et de pilotage de toutes les actions relatives à la santé des enfants,
- la mobilisation de ressources au profit de la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans en particulier ceux vivant en zone rurale.

IV – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

V - Santé de la reproduction

Objectif : Améliorer la santé maternelle.

Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.

Indicateurs : 16 - Taux de mortalité maternelle.
17 - Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

V - 1 Situation et tendance

L'absence de collecte de données depuis 1992 et leur mise à jour régulière ne facilite pas le suivi et la réalisation de cet objectif.

En effet, il est difficile d'obtenir une série chronologique sur l'évolution du taux de mortalité maternelle. Apparemment, la seule information disponible est celle de l'EDS II de 1992 qui l'estime à 510 pour 100.000 naissances vivantes.

V - 2 Contraintes de l'objectif

Les principales contraintes à la réduction de $\frac{1}{4}$ du taux de mortalité maternelle sont :

- le déficit de suivi du taux de mortalité maternelle,
- la faiblesse des capacités de management des actions visant la réduction de la mortalité maternelle,
- la faiblesse de la disponibilité, de l'utilisation et de la qualité des Soins Obstétricaux d'Urgence (SOU) ;
- les difficultés d'accès aux services de santé de la reproduction,
- les faiblesses de l'implication de la société civile et du secteur privé dans la santé de la reproduction,
- le manque de prise en charge sociale des grossesses non désirées,
- et les faiblesses de l'assistance spéciale des personnes vivant avec certaines maladies (malaria, VIH, tuberculose, etc.).

V - 3 Politiques et programmes

De nombreuses réformes sont en cours dans le secteur en vue d'améliorer la santé de la reproduction. Avec le projet « Faire de la maternité sans risque une réalité » le Sénégal se dote ainsi d'un instrument de lutte contre la mortalité maternelle.

V - 4 Domaines prioritaires de coopération

Les domaines prioritaires dans lesquels le Sénégal a besoin de l'appui des partenaires au développement sont :

- le renforcement des capacités en matière de collecte, de traitement et d'analyse de données statistiques sanitaires ;
- la prise en compte de la variable genre dans les statistiques sanitaires ;
- la planification familiale,

- la coordination des activités de lutte contre la mortalité maternelle en mettant l'accent sur les SOU,

- la réduction des disparités régionales,
- l'allocation des ressources humaines et financières,

- le renforcement des capacités économiques des fermes rurales en particulier pour une meilleure auto-prise en charge.

V - 5 Evaluation de l'environnement

Appréciations	Fort	Moyen	Faible
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

VI - VIH / SIDA

Objectif : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

Cible 7 : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.

Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

Indicateurs : 18 - Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans.

19 - Taux d'utilisation de la contraception.

20 - Nombre d'enfants orphelins du sida.

21 - Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie.

22 - Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme.

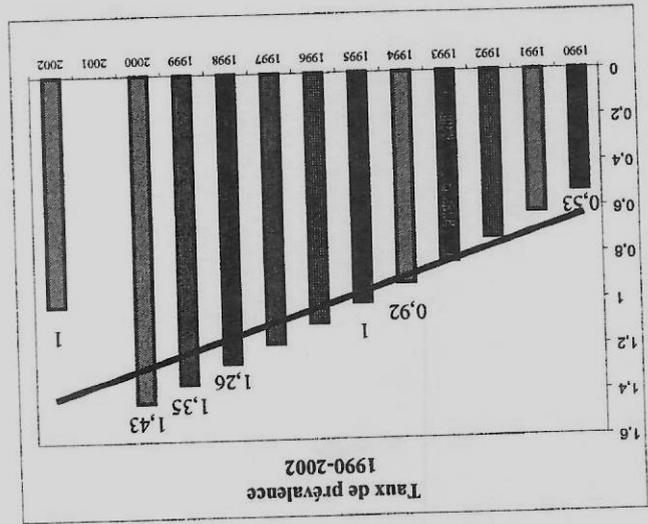
23 - Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie.

24 - Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe.

VI - 1 Situation et tendances du VIH / SIDA

Le niveau de prévalence au sein de la population générale adulte de 15 à 49 ans (considérée comme sexuellement active) est passé à 1% en 2002 contre 1,4% en 2000.

L'illustration graphique ci-dessous montre que malgré un faible taux de prévalence qui a d'ailleurs connu une chute en 2002, la tendance de l'infection du VIH/SIDA progresse. Ce taux n'a pas été calculé en 2001.



Des actions publiques sont développées à grande échelle à l'endroit des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables (prostituées et migrants)

Les deux tableaux ci-dessous montrent la disparité géographique de la prévalence chez les femmes enceintes et chez les prostituées.

Prévalence femmes enceintes, sites sentinelles en 1998

Prévalence globale	Profil					
	VIH1	VIH2	VIH1/2	Kaolak	Saint-Louis	Ziguin
1,64	0,72	0,92	0,00	0,21	0,00	1,87
0,53	0,53	0,00	0,00	0,53	0,00	0,53
0,90	0,52	0,39	0,00	0,52	0,00	0,90
0,37	0,37	0,00	0,00	0,37	0,00	0,37
1,14	0,54	0,60	0,00	0,54	0,00	1,14
	Total					

Prévalence prostituée, sites sentinelles en 1998

		Profil			Prévalence globale
		VIH1	VIH2	VIH1/2	
Sites Sentinelles	Dakar	5,13	2,63	0,92	8,68
	Kaolack	15,71	11,43	1,43	28,57
	Ziguin	16,44	12,33	5,48	34,25
	Thiès	12,38	5,71	0,95	19,05
	Mbour	4,86	3,78	2,16	10,81
	Total	7,58	4,66	1,66	13,90

VI - 2 Contraintes de l'objectif

Les contraintes liées à l'objectif visant l'arrêt et le renversement de la propagation du VIH/SIDA sont :

- l'évolution à la baisse du sexe ratio qui est passé de 1,3 à 1 en 2000,
- la faiblesse de la politique de dépistage volontaire et anonyme du VIH/SIDA au niveau national.
- l'inaccessibilité du coût des Anti-rétroviraux.

VI - 3 Politiques et Programmes

Les facteurs explicatifs de la faiblesse et de la stabilité du taux de prévalence au Sénégal sont : une réponse publique élargie et précoce à l'épidémie, un dialogue politique intense, un suivi et une évaluation continus des programmes de lutte contre le VIH/SIDA.

Au Sénégal, le Programme National de Lutte contre le SIDA bénéficie d'une part de l'appui des autorités et du soutien des partenaires au développement. Il fait parti des premiers pays à mettre en œuvre la surveillance de «seconde génération» combinant la surveillance épidémiologique et comportementale.

De plus, le Programme National de Surveillance Sentinelle de l'Infection du VIH/SIDA du Sénégal bénéficie d'une expérience de onze (11) années (1989-2000). Par ailleurs, plusieurs campagnes d'Information, d'Education et de Communication (IEC) relatives au VIH ont été menées au Sénégal parmi lesquelles on note : une semaine annuelle pour les jeunes pendant les vacances et une semaine pour les femmes à l'occasion de l'année internationale de la femme.

Enfin, le Sénégal conduit des campagnes multi-sectorielles d'IEC et publie régulièrement un Bulletin Epidémiologique du VIH.

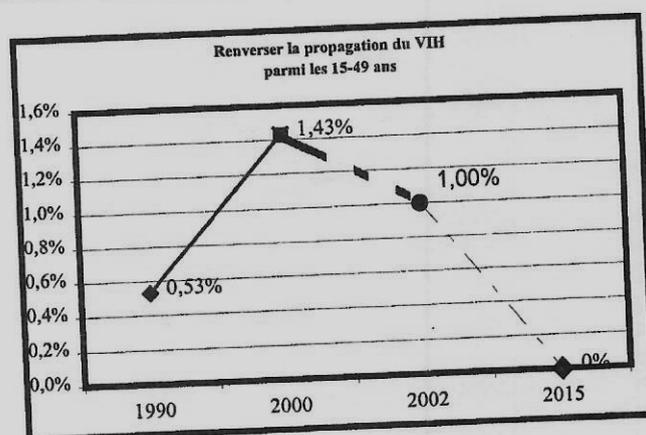
VI - 4 Domaines de coopération prioritaires

Pour arrêter et renverser la tendance à la propagation du VIH/SIDA en 2015, le Sénégal a besoin de l'appui de ses partenaires au développement dans les domaines ci-dessous :

- la recherche ainsi que la promotion des essais vaccinaux, par le renforcement des ressources humaines et financières,
- le dépistage du VIH/SIDA au niveau national,
- la disponibilité des moyens de protection,
- l'accès aux médicaments anti-rétroviraux,
- la sensibilisation des personnes sur la prévention,
- le soutien et l'aide aux groupes vulnérables,
- l'assistance aux personnes infectées et la mise en place d'une législation pour la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA,
- la mise en place de réseaux d'échanges d'expériences,
- l'assistance psychologique des malades,
- l'intensification des réponses nationale, locale et communautaire par la mobilisation sociale à travers les différents ministères techniques et partenaires sociaux.

VI - 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible



VII – Environnement

Objectif : Assurer un environnement durable.

Cible 9. : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Cible 10. : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre

Cible 11 : Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateur : 25 - Proportion de zones forestières

26 - Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité

27 - PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique)

28 - Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) (à ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète).

29 - Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure.

30 - Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement.

31 - Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements.

VII – 1 Situation et tendance

Depuis 1968, neuf structures en charge de ces politiques et programmes se sont succédées :

- la Commission Consultative de la Protection de la Nature et de la Conservation des Ressources Naturelles (mai 1968).
- la Commission Nationale de l'Environnement, (avril 1971).
- le Secrétariat d'Etat à la Protection de l'Environnement (avril 1973).
- le Ministère du Développement Industriel et de l'Environnement (juin 1975).
- le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement (mai 1979).
- le Ministère de la Protection de la Nature (avril 1983).
- le Ministère du Tourisme et de la Protection de la Nature (1990).
- le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (juin 1993).
- le Ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène Publique (mai 2001).

Avec la mise en place du Centre de Suivi Ecologique (CSE) et du Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CONSERE), le Sénégal s'est doté d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE).

Malgré cette réponse soutenue apportée aux problèmes d'environnement, la tendance à la perte de ressources naturelles est loin d'être renversée.

VII – 2 Contraintes de l'objectif

Les contraintes qui s'opposent à la réalisation de cet objectif sont :

- l'absence d'un entrepôt de données de l'environnement,
- l'insuffisance d'enquêtes environnementales régulièrement mises à jour,
- le manque de mobilisation sociale dans l'élimination des pertes de ressources naturelles.

VII – 3 Politiques et programmes

Conscientes du fait que les populations victimes et, en partie acteurs de la dégradation de l'environnement, les autorités se sont résolument engagés dans la lutte contre la pauvreté pour réduire les pressions exercées sur les ressources naturelles.

Pour renverser la tendance en 2015, le Sénégal a élaboré le PNAE et a établi un recensement exhaustif des établissements classés et relevé la taxe d'environnement (loi 83-05 et arrêté 86-15).

VII – 4 Domaines prioritaires de coopération

Les domaines prioritaires dans lesquels le Sénégal a besoin de l'appui des partenaires au développement sont :

- la prise en compte de l'environnement dans l'élaboration des politiques économiques,
- la diffusion de l'information environnementale détenue par les structures compétentes,
- la conduite d'enquêtes nationales sur les questions relatives à l'environnement,
- la mise en place d'une banque de données environnementales.

VII – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible

VIII – Accès à l'eau potable

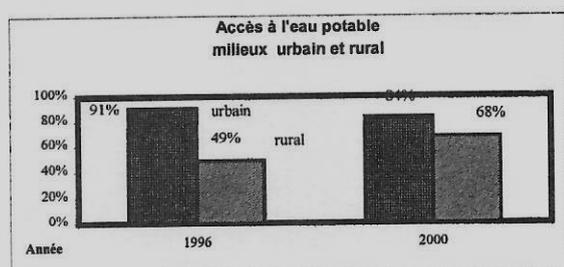
Objectif : Réduire de moitié, en 2015, la proportion des personnes vivant sans accès à l'eau potable.

Indicateur : Augmentation de la proportion des personnes utilisant de l'eau potable

VIII – 1 Situation et tendance

Le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement (QUID) montre que le taux d'accès à l'eau potable est de 88,9% en 2001.

Egalement, il révèle que l'eau potable est plus accessible pour les habitants des régions de Dakar, Ziguinchor et de Thiès que pour ceux des régions de Louga et de Diourbel. Toutefois, ils révèlent que plus de 87,9 % des ménages interrogés font moins de 15 minutes pour accéder à l'eau potable. En ville, les ménages pauvres s'approvisionnent en eau potable à partir des bornes fontaines et en milieu rural, ils s'approvisionnent essentiellement à partir de sources d'eau non protégées. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des taux d'accès à l'eau potable des populations selon les milieux de résidence urbain et rural.



Les autorités se sont engagées pour un accès à l'eau potable de 35 litres/jour/habitant à l'an 2010 grâce au programme de forages équipés pour les villages de plus de 1.000 habitants.

VIII – 2 Contraintes de l'accès à l'eau potable

Parmi les problèmes posés par l'accès à l'eau potable on peut relever :

- les difficultés liées à la privatisation d'une partie de la société nationale de distribution de l'eau,
- les difficultés financières des collectivités locales à prendre en charge les coûts d'accès à l'eau potable,
- la faiblesse des capacités des collectivités locales pour l'entretien des infrastructures.

VIII – 3 Politiques et programmes

Le Gouvernement conduit un Programme Sectoriel Eau (PSE) visant, avec la participation du secteur privé et des collectivités locales, l'augmentation de la proportion des personnes utilisant de l'eau potable. Egalement, il s'est engagé dans un programme hydraulique d'envergure nationale.

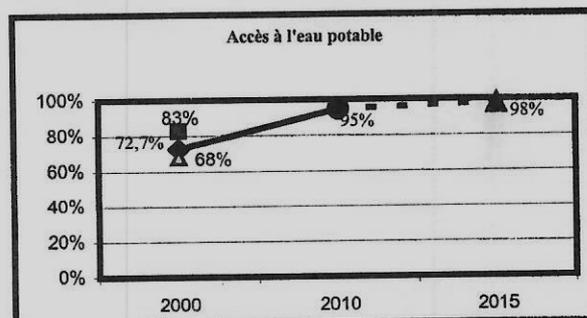
VIII – 4 Domaines prioritaires de coopération

D'importants efforts restent à faire dans ce secteur pour la réalisation de l'objectif de 35 litres d'eau par habitant et par jour visé par le Sénégal (recommandations de (OMS)). Le taux actuel est de 28 litres par habitant et par jour. Le Sénégal a besoin de l'appui de ses partenaires dans les domaines ci-après :

- l'installation d'infrastructures aux niveaux central et local,
- le renforcement des capacités de planification et d'entretien des infrastructures en particulier dans le monde rural,
- la gestion rationnelle de la ressource.

VIII – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocations de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible



IX – Sécurité alimentaire

Objectif : Réduire de moitié, en 2015, la proportion des personnes «souffrant de la sous-alimentation».

Indicateur : Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans.

IX – 1 Situation et tendance

Depuis 1995, le Sénégal conduit un Programme de lutte contre les carences (Iode, Vitamine A) et des programmes de lutte contre les maladies diarrhéiques. Egalement, il a mis en place des projets de lutte contre la malnutrition et d'aide alimentaire, surtout dans le monde rural.

Ainsi, la proportion des enfants de moins de 5 ans vivants avec une insuffisance pondérale est passée de 22,3% en 1996 pour atteindre 18,4% en 2000.

Cette évolution montre que le Sénégal peut réduire de moitié, en 2015, le nombre de personnes souffrant de la faim, toutes proportions gardées.

IX – 2 Contraintes de l'objectif

Parmi les facteurs explicatifs de la malnutrition des enfants de moins de 5 ans on note :

- le faible pouvoir d'achat des ménages,
- la malnutrition des mères.

IX – 3 Politiques et programmes

Au Sénégal, l'alimentation et la nutrition font partie des soins de santé primaire placés sous la responsabilité du Ministère de la Santé.

Les politiques et programmes pour réduire la malnutrition et les problèmes alimentaires sont soutenus par les partenaires au développement. Ainsi, le Projet de Nutrition Communautaire (PNC) bénéficie de l'appui de la Banque Mondiale, du Programme Alimentaire Mondial (PAM), et de l'Allemagne. Le Projet de Survie de l'Enfant bénéficie de l'appui de l'USAID, de l'UNICEF et d'autres ONG comme Plan International, World Vision, CCF et Africare.

Depuis 1998, un Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition (PAIN) a été mis en œuvre au niveau de 35 des 52 districts sanitaires.

Pour renforcer les actions entreprises dans le cadre de l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants de 0 à 5 ans, un programme de renforcement de la nutrition (PRN) a pris le relais du PNC pour une durée de 10 ans.

Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA) initié par la FAO vise l'augmentation de la productivité et de la production alimentaire ainsi que l'amélioration du pouvoir d'achat par la diversification des activités génératrices de revenus au niveau des populations rurales et urbaines les plus pauvres.

IX – 4 Domaines prioritaires de coopération

Pour réaliser cet objectif, les domaines prioritaires de concentration de l'appui des partenaires au développement sont :

- la promotion de la sécurité alimentaire par l'amélioration de la production et de la productivité agricole,
- la diversification des sources de revenu du monde rural pour améliorer le pouvoir d'achat,
- la promotion des IEC relatives à la nutrition des enfants de moins de 5 ans,
- le renforcement des capacités communautaires à promouvoir une alimentation adaptée à la croissance des enfants de moins de 5 ans.

IX – 5 Evaluation de l'environnement

Environnement	Appréciations		
	Fort	Moyen	Faible
Capacités de collecte de données	Fort	Moyen	Faible
Qualité de l'enquête récente	Fort	Moyen	Faible
Capacité de traitements statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'analyses statistiques	Fort	Moyen	Faible
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Fort	Moyen	Faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Fort	Moyen	Faible